



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 29/09/2023

L'évaluation des acquis et l'accompagnement des élèves

L'évaluation des acquis

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse organise des évaluations standardisées des élèves, en français et mathématiques, à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, CM1, sixième, quatrième, seconde et première année de CAP.

Ces évaluations permettent tout d'abord aux professeurs de disposer des repères précis sur les acquis des élèves et d'adapter leurs enseignements aux besoins de leurs élèves. Les professeurs reçoivent les résultats individuels de leurs élèves et peuvent ainsi les exploiter à des fins pédagogiques. Les résultats individuels sont également communiqués aux familles, permettant ainsi à chacune de connaître les points d'appui et de progression de ses enfants. Enfin, aux niveaux national et académique, ces évaluations permettent de disposer d'éléments consolidés et d'adapter les politiques éducatives.

Les compétences et les acquis des élèves en français et en mathématiques sont évalués dans le courant du mois de septembre pour tous les niveaux. De façon spécifique, en CP, elles le sont de nouveau lors d'un point d'étape fin janvier. Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève, adapte son enseignement, et accompagne au mieux l'élève dans ses apprentissages.

Les dispositifs d'accompagnement

En fonction des besoins identifiés chez les élèves par les équipes, des dispositifs d'accompagnement sont proposés aux élèves pour favoriser leur réussite.

À l'école élémentaire

Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés. Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Au collège

Heure de soutien et d'approfondissement en français et mathématiques en sixième

Chaque semaine, les élèves de sixième bénéficient d'une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques selon leur niveau. Pour faciliter l'entrée au collège, des professeurs des écoles peuvent intervenir dans le cadre de ces sessions de soutien.

« Devoirs faits »

Ce dispositif est proposé à tous les élèves des classes de collège, dans leur établissement. Il s'agit d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque élève doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. En cette rentrée, la mise en œuvre de ce dispositif est généralisée et devient obligatoire en classe de sixième.

Au lycée général et technologique

L'accompagnement personnalisé inclut des activités visant à soutenir les élèves en cas de difficultés, à approfondir leurs connaissances et à les aider dans le choix de son orientation.

L'objectif de l'accompagnement personnalisé diffère selon la classe. En seconde, l'accompagnement personnalisé permet aux élèves de s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur orientation. En première, il permet aux élèves d'acquérir des compétences spécifiques à la voie de formation qu'ils ont choisie et aussi de construire leur projet post-bac. En terminale, il permet aux élèves de finaliser leur projet d'orientation et de se préparer à l'enseignement supérieur.

Au lycée professionnel

Une centaine d'heures est attribuée chaque année pour un **accompagnement renforcé** dans les classes préparatoires aux CAP et baccalauréat professionnel.

En seconde professionnelle, il s'agit d'un accompagnement pour la consolidation en français et mathématiques pour les élèves qui en ont besoin et pour l'aide à l'orientation. En première professionnelle, un travail est engagé sur le projet d'avenir. En terminale professionnelle, l'objectif est de préparer l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude.

Pour tous les niveaux

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés, par des structures scolaires volontaires, durant les vacances aux élèves, de l'école élémentaire au lycée, éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ils permettent de consolider les acquis fondamentaux, tout particulièrement en français et en mathématiques, ou de combler des lacunes en travaillant à effectif réduit.